

FICHE DU POSTE

AGENT D'EXPLOITATION

DIRECTION / SERVICE :	Direction des routes, des infrastructures et des transports (DRIT) Service des Travaux routiers
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :	Conducteur de travaux - Responsable du PRET LLI Responsable fonctionnel : Chef (s) de chantier (s)
LOCALISATION DU POSTE :	Site d'Ornans

CONDITIONS STATUTAIRES

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative		Médico-sociale
A	B	C		Technique	X	Sociale
		X		Autre		
CADRES D'EMPLOIS :	Adjoints techniques					
GRADES :	Adjoints techniques, Adjoints techniques principaux de 2ème ou 1ère classe					
GROUPE RIFSEEP :	C-7					

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme souhaité et/ou requis :	Permis C
Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :	
Expérience souhaitée :	Conduite PL ou engins chantiers, expérience BTP

FINALITES DE L'ENTITE

Le service des travaux routiers regroupe, sur l'ensemble du département, l'ensemble des équipes réalisant des travaux routiers (240 personnes).

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

L'agent d'exploitation de la route a en charge l'exécution des travaux d'entretien et d'exploitation permettant de garantir aux usagers les conditions de circulation et de sécurité du réseau routier départemental. Il intervient ainsi sur les routes comme sur les dépendances associées, en toutes circonstances et quelle que soit la saison, notamment dans le cadre du service hivernal.

MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

Entretien des bâtiments et des matériels
Mise à jour des feuilles de travail et autres documents administratifs

ACTIVITES SPECIFIQUES DE L'AGENT

Astreintes régulières.

COMPETENCES

SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et mettre en œuvre les techniques liées à la maintenance, à l'entretien et à l'exploitation de la route et des ouvrages associés - Connaître et mettre en œuvre les techniques liées à la viabilité hivernale - Appliquer les consignes et règles collectives et individuelles relatives à l'hygiène et la sécurité, la prévention des risques, à la protection de l'environnement, à l'utilisation des engins.
SAVOIR – FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite PL, d'engins de chantier et de petits matériels (TP, agricole, entretien d'espaces verts) - Conduite PL dans le cadre de la viabilité hivernale - Entretien courant des matériels et des bâtiments
SAVOIR - ETRE	<ul style="list-style-type: none"> - Soin, rigueur et discipline - Savoir rendre compte - Sens relationnel, esprit d'équipe, disponibilité - Sens des responsabilités - Réactivité et efficience

INTERLOCUTEURS

INTERNES	EXTERNES :

CONDITIONS D'EXERCICE

Spécificités horaires	<p>Travail en horaires fixes. Dépassements possibles réguliers en fonction des chantiers. Interventions possibles en dehors des plages horaires fixes, notamment pendant les périodes d'astreinte</p> <p>Astreintes régulières hivernales et estivales</p> <p>Période de travail en horaires décalés pour des travaux spécifiques</p>
Déplacements	Déplacements réguliers à la journée sur l'ensemble du territoire
Particularités liées au poste	Mise à disposition par la collectivité des Equipements de Protection Individuelle et Collective nécessaires à l'exercice des différentes activités.